exploration and devoid of any global concept of archaeology. One has to criticise it for the absence of a relationship with History as foundation and spiritual background. The Research and Recording Charter offers an orientation, given the complexity of the subject. But it is not a charter. As such, it ought to be placed in a broader context of the science involved in preserving the cultural heritage.

Alfred Wyss Scientific Committee ICOMOS 1990 Symposium

"ICOMOS, un quart de siècle d'existence: bilan et avenir»

SYNTHESE GENERALE

Ce texte est un résumé non exhaustif des rapports de Comités Nationaux. Les communications personnelles n'ont pas été prises en compte. Les propositions de nouvelles chartes ne sont qu'esquissées.

Les textes proviennent pour l'essentiel de l'environnement culturel occidental — Amérique, Europe de l'Ouest et de l'Est jusqu'en Russie. Il manque une partie du bassin méditerranéen, de l'Afrique à la Turquie, et, à de rares exceptions près, les voix des pays en voie de développement. Ceci est bien un problème majeur de «passé et d'avenir» pour l'ICOMOS car hors d'Europe la Charte de Venise est généralement considérée comme une création de la culture européenne, mal adaptée aux «peuples plus jeunes», comme les appellent les USA. Lors de l'Assemblée Générale, la discussion devra donc porter sur les problèmes des rapports de l'ICOMOS avec les pays en voie de développement.

Bilan et avenir

Dans l'évocation de leurs actions passées, les Comités Nationaux parlent en règle générale d'activités qui coïncident avec le thème «formation/information». On dénombre des groupes nationaux de travail selon certaines spécialisations, par exemple le bois, l'urbanisme, les questions juridiques, la documentation, les jardins, le tourisme culturel, la photogrammétrie, etc. La Norvège porte son attention sur les séminaires internationaux consacrés au bois. Au sujet de la formation de base et avancée, mentionnons les bourses d'étude en Norvège ou les diplômes instaurés partout depuis la Russie jusqu'aux USA. Les contacts internationaux et le soutien de projets dans des pays en voie de développement (comme par ex. le soutien de la Norvège au Yemen) sont particulièrement appréciés. Cependant, sur ce sujet, on fait référence avant tout aux comités internationaux spécialisés, et à la possibilité d'échanges d'experts.

Les Etats-Unis d'Amérique ont soulevé deux questions brûlantes qui se posent aujourd'hui à l'ICOMOS: celle de la prépondérance de l'idéologie européenne et celle de l'inefficacité du centre parisien, inefficacité qu'elle explique généreusement par le manque d'argent.

En ce qui concerne la description des tâches futures de l'ICOMOS, la plupart des Comités Nationaux qui ont envoyé des textes estiment qu'elles doivent être de:

- 1. Permettre un dialogue professionnel entre spécialistes.
- 2. Rassembler et diffuser des informations sur les principes, les techniques et la politique de la conservation,
- 3. Collaborer sur le plan international pour la création d'un centre mondial de documentation,
- 4. Encourager les conventions internationales,
- 5. Organiser des cours et séminaires pour spécialistes,
- 6. Promouvoir les expertises internationales.

Parmi ces points, les 1, 2, 4, 5, auraient été systématiquement encouragés dans le passé tandis que les points 3 et 6 auraient été délaissés. Des conseils suivent, dont:

- A. Soutenir les comités nationaux compte tenu de ce que seuls 60 des 106 pays possibles ont signé la Convention du Patrimoine Mondial, convention de l'UNESCO que dans ce contexte l'on cite pourtant à juste titre en même temps que l'ICOMOS, lui-même émanation non-gouvernementale de l'UNESCO. Encourager en même temps les comités spécialisés nationaux, qui collaborent avec les comités internationaux. Encourager aussi une meilleure organisation du travail collectif et pluridisciplinaire en général.
- B. Compléter la Charte de Venise avec des textes théoriques spécifiques sans en trahir l'esprit mais en débordant le champ de l'héritage purement architectural. En l'occurence l'exigence de la Bulgarie, à savoir que l'on embrasse l'ensemble du patrimoine culturel, rejoint celle des USA. Le point C en découle logiquement.
- C. Elaborer des lignes directrices applicables en pratique, comme par exemple celles du «Cultural Property Management Manual», en préparation aux USA.
- D. Encourager l'amélioration de la formation.
- E. Réorganiser le centre parisien de l'ICOMOS.
- F. Développer la coopération internationale. Plus généralement, mettre en valeur le patrimoine culturel mondial (les Tchèques insistent sur ce point).
- G. Réaménager le journal d'information de l'ICOMOS.

Ces objectifs exigent de nouvelles sources de financement, une augmentation du nombre des membres, l'accession de forces plus jeunes à la direction et l'élaboration des plans triennaux plus sérieux et précis d'une Assemblée Générale à l'autre.

Ceci est tout un programme, que l'on devrait pouvoir mener a bien dans le détail. Parmi ces projets, les suivants apparaissent comme tout aussi urgents dans d'autres textes:

- L'élaboration de textes de chartes nouvelles,
- L'intensification des commissions spécialisées au niveau international,
- L'échange international spécialisé,
- L'aide à la conservation du patrimoine culturel des pays en voie de développement,
- La Tchécoslovaquie propose en outre de discuter les questions de législation, inventaire, technologie et doctrine.

Par rapport à ce programme, une autre proposition tchécoslovaque exige un examen attentif: la mise en place, en Europe de l'Est, d'une organisation régionale.

Ainsi les problèmes les plus importants que l'on aurait à débattre lors du congrès seraient les suivants:

— L'Européocentrisme de l'organisation. Il correspond à l'histoire de la conservation des monuments, et probablement aussi aux conceptions actuelles auxquelles se réfèrent l'élargissement de la thématique du monument à son environnement, et, plus généralement, la tendance, dans des textes de base, à traiter des questions juridiques, économiques et organisationnelles, ainsi que le désir de démocratriser la conservation des monuments par la participation de la population. Cela fait aussi partie des conceptions «européennes», même si les «peuples plus jeunes» s'expriment sur ce sujet en soulignant l'importance du bien culturel en général (Bulgarie) au delà du seul héritage architectural. Ils élargissent en effet le champ du patrimoine à l'héritage culturel au sens sociologique ethnique et littéraire.

C'est dans ce contexte d'élargissement que l'on doit mesurer la proposition tchécoslovaque de créer un groupe régional en Europe de l'Est comme modèle d'organisation pour le monde entier. Cette régionalisation ne risquerait-elle pas d'entraîner la dissolution et le démembrement de forces déjà trop faibles?

naux au sein desquels s'accomplit un travail considérable, mais dont les résultats ne sont pas assez accessibles. On devine d'autres problèmes inhérents à ces travaux, par exemple les relations avec des pays mettant en œuvre des projets scientifiques de grande envergure (la République Fédérale d'Allemagne sur la dégradation de la pierre et de la peinture murale). Les relations avec des congrès qui se déroulent en dehors de l'ICOMOS, ainsi que les relations du centre d'information parisien (que l'on doit encore agrandir et encourager) avec les autres banques de données et instituts, comme l'IIC (International Institue of Conservation) à Londres peuvent être également problématiques.

Dans le cadre du thème «Bilan et Avenir», le problème des chartes est à discuter. La charte de Venise constitue une explication des principes fondamentaux; la charte des jardins, celle sur les villes historiques (Charte de Tolède) ainsi que la nouvelle charte archéologique récemment proposée, concernent plutôt des questions de méthode. Doit-on promulguer encore d'autres chartes concernant des domaines spécialisés? Ou ne conviendrait-il pas de donner des lignes directrices, tant au niveau international, qu'aux niveaux régional et national? Si l'on suit la formulation des USA, la charte de Venise est un texte philosophique qui n'a pas à se préoccuper de la pratique, mais que l'on peut compléter par des indications méthodologiques concrètes.

Egalement soulignée, l'exigence de considérer l'héritage architectural comme une partie de l'héritage culturel global. En soi, cela ne représente rien de nouveau. La question se pose seulement de savoir s'il est possible de maintenir l'exceptionnalité de l'héritage architectural dans la pratique de la conservation des monuments, non seulement en raison du recoupement de cette discipline avec les domaines de l'équipement et des biens culturels en général, mais à cause de la spécificité culturelle des pays en voie de développement. Dans le cas de ces derniers, il est vraisemblable que les éléments sociologiques, ethniques et spirituels établissent avec les biens culturels des relations d'un autre ordre qu'en Europe notamment en raison du caractère éphémère du support matériel des monuments. De telles considérations pourraient tracer la voie vers une meilleure adaptation des textes et une meilleure intégration de ces pays dans l'ICOMOS.

- En outre la question de l'engagement du «premier» monde dans le Tiers-Monde devrait être débattue.

Certaines recommandations concernent une organisation interne plus rigourcuse de l'ICOMOS, indépendamment de la nécessité de renforcer le centre parisien. L'URSS souhaite une plus grande influence des Comités Nationaux dans leurs propres pays et une meilleure collaboration entre ces comités. Pas tout à fait injustifiée semble l'exigence que l'ICOMOS mette en place un conseil qui surveille et juge les activités de l'organisation. Il en est de même en ce qui concerne les appels insistants à ce que l'Assemblée s'applique à réfléchir au développement de la théorie de la conservation des monuments.

Expérience et formation

En général, les rapports ont traité du sujet «formation et information», se préoccupant de la situation dans les différents pays. J'ai déjà mentionné leur contenu et ne les analyse pas plus en détail ici. Ce thème est toujours défini comme très important, au point que le Canada suggère que l'on crée moins de lois mais organise davantage de cours de formation.

La Charte de Venise et les autres

En général la Charte de Venise apparaît comme un document honorable: correcte dans l'ensemble, mais pas complète. Elle serait le fruit caractéristique de l'idéologie d'après-guerre, avec ses problèmes de reconstruction (Pays-Bas), mais serait maintenant dépassée en raison des problèmes engendrés par le récent développement de l'industrie, par la mobilité moderne (USA) et par le tourisme de masse. On accorderait trop peu d'attention aux ensembles, et les critères de qualification se seraient déplacés en direction de l'argumentation historique (Tchécoslovaquie). Les chartes seraient typiquement un produit de haute conjoncture. Les «peuples plus jeunes» ne considèrent pas uniquement l'héritage architectural, mais l'intégralité de l'héritage culturel dans la totalité de ses problématiques depuis l'ethnologie jusqu'aux paysages culturels. Il s'agirait également de prendre en compte les aspects politiques et la participation de la population (USA), comme cela a été énoncé dans les chartes et les conseils plus récents, par exemple dans la déclaration d'Amsterdam de 1975 et dans la charte ICOMOS de 1987 au sujet des villes historiques (Charte de Tolède).

d'appliquer la Charte à la lettre. C'est pourquoi il est souvent souhaite d'élaborer des chartes secondaires qui la compléteraient (USA). L'URSS voit même dans la publication de chartes l'une des tâches principales de l'ICOMOS. Dans ce sens, la remarque des USA selon laquelle la Charte de Venise serait un texte philosophique, qui n'a pas à tenir compte de la réalité, est fondamentale. Dans cette logique, ils ont émis des directives (Secretary Standards de 1978) qui circonscrivent des méthodes et un but.

Ainsi, une volonté généralisée se fait jour de fonder chaque domaine de la conservation des monuments sur quelques textes de base. Les premiers pas ont été faits avec la charte sur les jardins historiques (Florence 1981) et la charte sur les villes historiques de 1987. A cela il faut ajouter le projet sur l'archéologie et la proposition anglaise d'une charte sur la recherche et l'inventorisation. L'exemple des USA pourrait également stimuler l'adoption de «standards» régionaux. Leur remarque selon laquelle la Charte de Venise s'appliquerait essentiellement aux problèmes de la construction en pierre et négligerait les constructions en bois caractéristiques de l'héritage américain, va dans ce sens. En outre, dès lors que les USA soulignent à quel point la réalité de la conservation des monuments dépend de la structure politique de l'Etat, que la France fait état du rôle des instances juridiques et que les Pays-Bas et la France observent les conséquences de la régionalisation, il conviendra de s'interroger sur la véritable urgence de compléter la Charte internationale par des textes régionaux.

Presque personne ne doute que de nouveaux textes sont nécessaires, et la forme qui d'emblée semble s'imposer aux esprits est celle de la charte. Les propositions font toutefois remarquer que celle-ci ne saurait être seulement un exposé de principes, mais qu'elle doit traiter des méthodes. D'une manière générale cette exigence est commune aux réflexions de l'ICOMOS, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO.

On relèvera au surplus quelques notes sur la Charte de Venise reflétant différents points de vue. Les Bulgares estiment la Charte de Venise trop sévère. Ils exigent plus de liberté pour les sites que l'on en accorde dans l'article 6; mais avant tout, s'ils approuvent sans restrictions les exigences de la Charte pour les monuments exceptionnels, ils les trouvent trop sévères pour les constructions de moin-

dre importance. De telles considérations reflètent une incompréhension de la Charte, qui ne contient certes pas des prescriptions, mais qui offre des conceptions fondamentales. Comme on l'a vu la Bulgarie exige aussi l'élargissement de la Charte à l'intégralité des biens culturels matériels. Cette discussion se rattache à la question plus générale de la position de l'héritage architectural dans l'ensemble de la culture.

Par ailleurs, la Bulgarie, de même que les USA et la France, exigent par exemple la clarification des notions, la définition des critères d'évaluation, ou encore la rédaction de textes explicatifs complémentaires du texte primitif.

galanan iy.

L'accent mis par les Français sur les sites, sur l'environnement des ensembles et les abords immédiats du monument semble également très important. Les Français s'engagent dans la réévaluation des objets de la conservation. Bien que la notion de monument classé ait conservé sa signification antérieure, le monument apparaît aujourd'hui davantage dans le contexte de son environnement et de sa situation historique. Il faut dès lors le traiter avec les moyens juridiques et urbanistiques correspondants.

On a relevé plus haut que les Pays-Bas considèrent la Charte comme un produit caractéristique des problématiques de l'après-guerre. Elle aurait encore une signification aujourd'hui mais serait préoccupée avant tout de l'extérieur des monuments et en négligerait l'intérieur. Des doutes sont aussi émis quant à la validité de la Charte pour les problèmes de l'architecture «moderne» en raison des difficultés techniques de la réutilisation et de la restauration de ses matériaux de construction modernes.

Le thème de la réutilisation a également été envisagé sous l'angle des problèmes qu'impliquent les interventions lourdes et les agrandissements souvent nécessaires. La question de la valeur du monument après de telles reconstructions se trouve posée et entraîne celle de savoir jusqu'où l'on peut tolérer de telles interventions.

Puisque le colloque met l'accent sur les communications des Comités Nationaux, il n'a presque pas été tenu compte ici des interventions personnelles, pas plus que des rapports des Comités Internationaux. Cependant on remarquera ce qui suit au sujet des propositions touchant la Charte: la charte archéologique, qui a apparemment été examinée par l'ICOMOS et a passé les barrières internes de l'organisation, est une proposition purement méthodologique, qui se limite

encore principalement à la prospection du sol et ne comprend pas de concept global de l'archéologie. On doit avant toutes choses y relever la carence d'une relation avec l'Histoire comme fondement et comme arrière-plan spirituel. La charte sur la recherche et l'inventorisation constituerait une ligne directrice nécessitée par la complexité du sujet, mais ce n'est pas une charte. Comme telle, elle devrait être placée dans le contexte plus vaste des sciences liées à la conservation du patrimoine.

Alfred Wyss Comité Scientifique du Colloque ICOMOS 1990

9. INTERNATIONALES ICOMOS KOLLOQUIUM

«ICOMOS, ein Jahrundert: Bilanz und Zukunft»

GENERELLE ZUSAMMENFASSUNG

Das Nachfolgende ist ein generelles Résumé, das nicht alle Details erfasst. Die persönlichen Kommunikationen sind unberücksichtigt, die Charta-Vorschläge nur am Rand vermerkt.

Die Texte stammen aus dem europäischen Kulturkreis — Amerika, West-und Osteuropa bis Russland. Es fehlt aber das Mittelmeer von Afrika bis zur Türkei, und es fehlen vor allem die Stimmen aus den Entwicklungsländern. Dies aber ist wohl ein Hauptproblem von "passé et avenir" — denn die Charta von Venedig wird als Schöpfung des europäischen Geistes erkannt und ist den "jüngeren Völkern", wie dies die USA auch nennen, nicht angemessen. Die Diskussion muss auch Probleme der Entwicklungsländer ansprechen.

Passé et avenir

Bei der Schilderung der Vergangenheit werden von den Ländern in der Regel die Aktivitäten genannt, die sich mit dem Thema «formation/information» überlagern. Nationale Arbeitsgruppen werden aufgezählt, nach Fachgebieten, etwa Holz, Städtebau, Rechtsgrundlagen, Dokumentation, Wirtschaftlichkeit, Gärten, Kulturtourismus, Photogrammetrie usw. Norwegen weist auf die internationalen Seminare über Hölzer hin. Zur Frage der Ausbildung und Weiterbildung: die Stipendien in Norwegen, Studienaustausch zwischen USA und England, vor allem aber die Nachdiplomstudien, die überall von Russland bis USA eingerichtet werden. Als wertvoll erscheinen die internationalen Kontakte und die Unterstützung von Projekten in Entwicklungsländern wie z. B. von Norwegen im Jemen. Vor allem aber werden in diesem Zusammenhang die internationalen Komitees (comités des spécialistes) genannt, auch die Möglichkeit des Expertenaustausches.

Amerika hat wohl einen der Hauptpunkte getroffen, wenn es auf die Vorherrschaft des europäischen Gedankengutes hinweist und die — freundlicherweise auf Geldmangel zurückgeführte — Wirkungslo-